

Fiche de procédure

Informations de base	
RPS - Actes d'exécution	2019/2520(RPS)
Procédure terminée	
Résolution sur le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et IV du règlement (CE) n° 396/2005 en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de clothianidine, de cycloxydim, d'époxiconazole, de flonicamide, d'haloxyfop, de mandestrobine, de mépiquat, de Metschnikowia fructicola, souche NRRL Y-27328, et de prohexadione présents dans ou sur certains produits	
Sujet 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Portail de documentation					
Document de base non législatif		D059754/02	14/01/2019	EC	
Proposition de résolution		B8-0138/2019	11/03/2019	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0195/2019	13/03/2019	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2019)444	30/08/2019	EC	